

## CTL emplois du 12/01/21

### PREMIERE DE NOTRE NOUVELLE DIRECTRICE

Au delà du discours officiel, nous avons pu observer un changement de ton de la part de la nouvelle DDFIP par rapport à ses différents prédécesseurs.

Elle est concrète et réaliste.

### PREMIER TEMPS : le discours officiel

En réponse aux déclarations liminaires des organisations syndicales, la nouvelle DDFIP a rappelé le paysage dans lequel nous évoluons, à savoir qu'il existe des éléments réels de simplification qui impactent l'ensemble de notre chaîne de travail, ainsi que notre réseau.

Elle a cité comme exemples, la montée en puissance de la numérisation, la prédominance du full démat, le contrôle hiérarchisé de la dépense, les ATD automatisés, etc ...

Nous avons dû rappeler que ces nouveaux process de travail engendrent des charges qui n'existaient pas auparavant, ne serait ce que le traitement des anomalies ainsi générées.

De surcroît, nos applications informatiques sont loin de fonctionner à merveille, ce qui complique la donne.

Justifier les suppressions d'emploi, certes de manière suggérée, par le fait qu'il y a des allègements dans les process de travail, nous semble un exercice risqué.

Le seul point sur lequel nous nous retrouvons de fait, c'est sur le constat que nous devons nous organiser autour de ces nouveaux process.

### SECOND TEMPS : l'approche réaliste

Suite à nos premiers échanges, le discours de la DDFIP, a évolué, avec une approche plus réaliste et concrète, au regard de la situation de l'emploi dans notre département.

Elle admet donc certaines réalités et voit bien qu'il nous manque des emplois.

Elle est aussi consciente qu'elle doit raisonner en force de travail réelle

Elle intègre aussi l'idée que seul le taux de présence réel au travail des agents avec la santé, incluant bien entendu le télétravail, constitue la seule donnée qui vaille pour évaluer notre force de travail collective.

A cet égard, elle reconnaît les caractéristiques de notre département, comme par exemple la pyramide des âges des agents de la DDFIP 66.

En effet, statistiquement la tranche d'âge entre 50 et 60 ans, est plus exposée à certains risques pour la santé.

Or dans notre direction, une forte proportion d'agents se situe dans cette plage.

Ce qui peut apparaître comme une faiblesse est aussi une force, puisque nous disposons donc de nombreux agents expérimentés

Enfin, la Directrice assume le fait qu'en raison des suppressions d'emplois successives au fil des années, nous ne pouvons plus assurer tous nos travaux et que c'est à elle de trancher cette question.

TROISIEME TEMPS : le vif du sujet avec la localisation des suppressions d'emplois

La Direction nous a indiqué que certains chefs d'unité, ont eux même proposé des suppressions d'emploi dans leur propre service !!!

Ainsi donc un poste de A est supprimé à la BDV 1

Il en est de même en Direction et au PCE.

Un poste de B est supprimé au SIP PERPIGNAN TET

Il en est de même, à la trésorerie de Cabestany et à la trésorerie PERPIGNAN MUNICIPALE

Enfin, un poste de C est supprimé au SIE PERPIGNAN REART,

Même tarif pour l'EDR.

QUATRIEME TEMPS : ANALYSE FO DGFIP 66

Pour le poste en BDV 1, c'est clairement un renoncement en matière de contrôle fiscal externe (CFE )

Pour le poste en PCE, c'est un affaiblissement de la programmation du CFE, ainsi que du contrôle fiscal en général

Pour le poste en Direction, c'est contradictoire avec l'idée que notre siège manque de moyens humains

Pour le poste au SIP TET, cela augure mal des prochaines opérations de fusion.

Quant à Cabestany, c'est l'incompréhension puisqu'il s'agit d'un petit poste en difficulté qui existe encore et ce signal n'est pas bon sur le plan psychologique.

La trésorerie municipale qui, il n'y a pas si longtemps ne connaissait pas des problèmes d'effectifs aussi grave, se voit à nouveau ponctionnée d'un emploi.

Si le SIE REART avait intégré le SIE départemental, il n'aurait pas subi de suppression d'emploi.

Il est presque victime de ne pas entrer dans la restructuration

Attention appelée tout de même pour la sphère SIE : la DG préconise aux

Directions locales de faire davantage contribuer les grands services par rapport aux petits, s'agissant des suppressions d'emploi.

On peut donc s'inquiéter pour l'année prochaine.

Enfin, pour la suppression d'emploi à l'EDR, comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, cela participe à tuer l'espoir d'un renfort pour notre collectif de travail.

CONCLUSION : QUE FAIRE DANS UN TEL CONTEXTE ?

Nous devons partir du travail et revendiquer les moyens humains adéquats pour qu'il puisse se faire dans de bonnes conditions.

Jusqu'à présent la DG fait exactement le contraire en essayant d'adapter le réseau aux suppressions d'emploi.

C'est pourquoi FO DGFIP 66 revendique un état des lieux sur le travail, qui seul permettra de mettre les moyens humains en adéquation avec une réalité

FO DGFIP revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et l'abandon du NRP

En raison du contexte sanitaire, FO DGFIP 66, ne prend pas le risque d'appeler à un rassemblement des agents le 21/01/21, à l'occasion de la seconde convocation du CTL emplois.

Pour autant notre section reste combative, en se battant quotidiennement contre les conséquences désastreuses des suppressions d'emplois.

Nous reviendrons prochainement vers vous sur ce sujet essentiel que constitue l'emploi.